





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-85**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233753-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA  
VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.





DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Développement Durable et  
Stratégies

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

-----

Nomenclature : 8.8  
Environnement

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec l'appui de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), poursuit l'accompagnement des territoires de la Région dans la déclinaison locale des accords de Paris au moyen d'un dispositif de labellisation initié en 2018 et intitulé : « Label Territoire Durable – une COP d'avance ». La Ville d'Aix-en-Provence avait déposé un dossier et avait été lauréate du dispositif une première fois en 2019 et souhaite aujourd'hui renouveler sa candidature, la durée de labellisation arrivant à son terme cette année.

Pour notre ville, cette démarche a été l'opportunité de valoriser les actions déjà conduites auprès de nos habitants et de nos partenaires mais, également, de faire partie d'un réseau de collectivités reconnues en la matière et de bénéficier de leurs retours d'expériences. Elle nous permettra d'évaluer à nouveau l'évolution de notre niveau d'engagement afin de donner une vision objective et transversale des thèmes à approfondir et de fédérer nos services autour d'une dynamique commune porteuse de sens.

En effet, si l'exercice réglementaire annuel de production du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable, conduit depuis 2010, fait apparaître une montée en puissance progressive des actions sur notre territoire, le bilan dressé pointe néanmoins la nécessité de mettre davantage en synergie et de rendre plus lisibles celles-ci, d'une part, et

d'amorcer des actions sur d'autres thématiques moins avancées, d'autre part. Depuis la labellisation de 2019, qui pointait les questions de la biodiversité et de l'eau comme insuffisamment prises en compte, d'importants efforts ont été conduits en la matière et un programme d'actions structuré a été désormais mis en œuvre sur ces sujets notamment.

Depuis 2016 (DCM 2016-260 du 20 juin 2016), l'engagement de la Ville d'Aix en Provence dans une démarche de Plan Local de Développement Durable, a permis de structurer progressivement les actions et de clarifier les priorités en la matière. La mission dédiée « développement durable » instaurée au sein de l'organigramme des services au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est désormais intégrée au sein d'une direction Développement Durable & Stratégies, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, au sein de la Direction Générale des Services et sous la supervision directe de Madame le Maire. Trois axes structurants de notre plan d'actions que sont la transition énergétique, la transition écologique et l'éco-exemplarité de l'administration sont désormais déployés transversalement et de façon partenariale et visent à améliorer la résilience de notre territoire, en vue de répondre aux grands défis que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

Le label « Territoire durable, une COP d'avance », auquel il vous est proposé de candidater à nouveau, s'inscrit dans cette continuité et cette volonté d'amélioration continue. Il représente un facteur de mobilisation transversale et partenariale important et permettra d'évaluer objectivement l'avancée de nos démarches par des tiers, et de continuer à nous faire bénéficier du partage de bonnes pratiques d'un réseau d'acteurs publics et de partenaires engagés.

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la décision de la Ville de renouveler sa candidature au label Territoire Durable – une COP d'avance ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le cas échéant toutes aides financières ou technique pour la constitution, la mise en œuvre ou l'évaluation de la démarche de labellisation « Territoire Durable ».

DL.2023-85 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE  
DE LA VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE-

Présents et représentés : 55  
Présents : 48  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

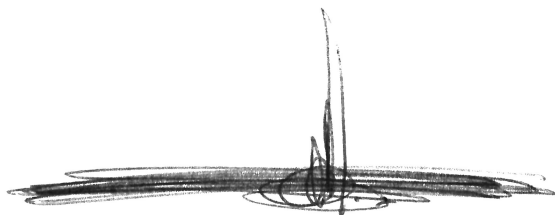
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»